

INTERNATIONAL HUMAN
RIGHTS DEFENCE
COMITTEE



COMITE INTERNATIONAL
POUR LA PROTECTION DES
DROITS DE L'HOMME

**Extrait du procès-verbal n 3
du Conseil Administration
de l'association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme»**

Le 23 septembre 2013

**sur la création de la Représentation de l'Association «Comité International pour la
Protection des Droits de l'Homme» en République de Kazakhstan**

Compte la situation politique actuelle liée aux violations dans le domaine des droits de l'homme qui ont lieu non seulement dans les pays de l'Union Européenne mais également dans les pays de l'Europe de l'Est et de l'ex URSS, le Conseil d'Administration de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» a décidé de ce qui suit:

1. En application des articles 5-1 et 5-2 du Statut de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» créer la Représentation de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» en République de Kazakhstan avec siège à Almaty.
2. Dénommer l'organisation créée en République de Kazakhstan la Représentation de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» en République de Kazakhstan.
3. Charger le service analytique de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» de rédiger jusqu'au 24 septembre 2013 le Statut de la Représentation de l'Association «Comité International pour la Protection des Droits de l'Homme» en République de Kazakhstan .

Fait à Paris

Président

Gérard SALVATO